

Le 18 juin 2018

**Province de Québec
Ville de Rimouski**

Le **LUNDI** dix-huit juin deux mille dix-huit, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray et Virginie Proulx, messieurs les conseillers Sébastien Bolduc, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Grégory Thorez, Karol Francis et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Monsieur Claude Périnet, directeur général, madame Monique Sénéchal, greffière, et monsieur Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

À la demande du maire, le conseil municipal observe un moment de réflexion avant le début de la séance.

2018-06-541

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que soumis, sujet à l'ajout des points 17.11 à 17.15.

2018-06-542

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

La greffière s'étant conformée aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) est dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018, à 20 h.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'approuver dans ses forme et teneur le procès-verbal de la séance mentionnée au paragraphe précédent, ledit procès-verbal étant signé par le maire et contresigné par la greffière.

DOSSIER(S) DE LA MAIRIE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

2018-06-543

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT - MONSIEUR SIMON ST-PIERRE - 21E TOURNOI DE GOLF - LE TRANSIT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser le conseiller monsieur Simon St-Pierre à participer au 21^e tournoi de golf de l'Auberge du coeur Le Transit, le 22

juin 2018 au club de golf du Bic et de défrayer les frais inhérents de sa participation à cette activité.

DOSSIER(S) DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

2018-06-544

SUBVENTION 2018 - LA LÉGION ROYALE CANADIENNE, SUCCURSALE NO 36, JOSEPH KAEBLE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accorder à la Légion Royale canadienne, succursale no. 36, Joseph Kaeble, une subvention, au montant de 5 100 \$, à titre de soutien à l'organisation d'une activité commémorant le Centième anniversaire de la fin de la première guerre mondiale, qui se tiendra au Colisée Financière Sun Life, le 11 novembre 2018.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

2018-06-545

SOUSSIONS 2018 - SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DES ROUTES 1, 4, 5 ET 6 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE RIMOUSKI (VÉHICULES ET MAIN-D'OEUVRE) - AUTOBUS DIONNE INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le service de transport adapté des routes 1, 4, 5 et 6 (véhicules et main-d'oeuvre), ouvertes le 22 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au cahier des charges 2018-19, à Autobus Dionne inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2024, selon le taux horaire soumis de 69 \$, à raison de 7 000 heures par année, pour un contrat d'un montant approximatif de 2 656 500 \$, taxes en sus.

2018-06-546

MODIFICATION DU FINANCEMENT - PROJET COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-06-640 détermine une attribution d'un excédent de fonctionnement non affecté de 2 847 000 \$ au projet de construction du Complexe sportif Desjardins;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2017-11-1030 prévoit un financement via un acte de donation de 2 100 000 \$ de la Caisse Desjardins de Rimouski pour la construction dudit projet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité de diminuer l'attribution de l'excédent de fonctionnement non affecté de 2 847 000 \$ à 747 000 \$.

2018-06-547

FINANCEMENT DES DÉPENSES NON ADMISSIBLES AUX SUBVENTIONS GOUVERNEMENTALES - PROJET COMPLEXE SPORTIF DESJARDINS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'affecter une somme de 1 296 225 \$ à même l'excédent de fonctionnement non affecté pour l'acquisition des autres actifs, la gérance du projet ainsi que les honoraires non admissibles au financement du programme d'aide financière des fonds des petites collectivités, selon le rapport transmis par le directeur du Service des ressources financières, en date du 5 juin 2018.

2018-06-548

FERMETURE DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 507-2010, 734-2012, 760-2013, 768-2013, 815-2014, 884-2015, 924-2016 ET 937-2016

CONSIDÉRANT QUE les travaux décrétés en vertu des règlements ci-dessous mentionnés sont entièrement complétés;

CONSIDÉRANT QUE le financement permanent desdits règlements est également complété;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité de fermer chacun des règlements d'emprunt ci-après mentionnés étant donné que les travaux décrétés en vertu de chacun d'eux sont complétés et qu'ils sont financés de la façon ci-dessous décrite, à savoir :

Numéro du règlement	Dépenses autorisées	Montant du financement	Montant dépensé
507-2010	1 236 000 \$	1 185 689 \$	1 185 689 \$
734-2012	324 000 \$	208 000 \$	199 754 \$
760-2013	1 555 000 \$	864 509 \$	864 509 \$
768-2013	1 650 000 \$	1 781 236 \$	1 781 236 \$
815-2014	1 670 000 \$	1 116 490 \$	1 116 490 \$
884-2015	500 000 \$	455 448 \$	455 448 \$
924-2016	850 400 \$	545 255 \$	545 255 \$
937-2016	1 750 000 \$	1 524 860 \$	1 524 860 \$
	9 535 400 \$	7 681 487 \$	7 673 241 \$

2018-06-549

SOLDES D'EMPRUNTS APPROUVÉS ET NON EFFECTUÉS - ANNULATION - 4 183 975 \$

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a entièrement réalisé l'objet des règlements 507-2010, 734-2012, 760-2013, 768-2013, 815-2014, 884-2015, 924-2016 et 937-2016 selon ce qui y était prévu;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés ci-avant pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Rimouski modifie les règlements 507-2010, 734-2012, 760-2013, 768-2013, 815-2014, 884-2015, 924-2016 et 937-2016 de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe faisant partie intégrante de la présente résolution;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « fonds général » de ladite annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de cette même annexe.

QUE la Ville de Rimouski informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « promoteurs » et « paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Rimouski demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

DOSSIER(S) DU SERVICE GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

2018-06-550

SOUSSIONS 2018 - MISE À NIVEAU DES VANNES D'ENTRÉE DU RÉSERVOIR LAMONTAGNE - NORDMEC CONSTRUCTION INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour la mise à niveau des vannes d'entrée du réservoir Lamontagne, ouvertes le 30 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au devis 2018-21, à Nordmec Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le prix soumis de 124 179,90 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 926-2016.

2018-06-551

AUTORISATION POUR L'ÉMISSION DE CONSTATS D'INFRACTION - APPLICATION DES RÈGLEMENTS 44-2002, 126-2004 ET 993-2017 - MONSIEUR CHARLES-ANTOINE ROBERT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Charles-Antoine Robert à délivrer, au nom de la Ville, des constats d'infraction en regard des articles 10.1, 15.1a), 15.3, 15.4, 15.5, 16.1e) et 16.1f) du Règlement 44-2002 concernant les animaux, pour toute infraction à l'une des dispositions du Règlement 126-2004 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc public et en regard des articles 22, 24, 25, 26 et 27 du Règlement 993-2017 sur la préparation, la collecte et la gestion des matières résiduelles.

DOSSIER(S) DU SERVICE DU GREFFE

2018-06-552

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 794 003 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME VALÉRIE BUISSIÈRES - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-05-508

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2017-05-508, adoptée le 15 mai 2017, relativement à la vente du lot 5 794 003 du cadastre du Québec à madame Valérie Buissières et d'autoriser la conservation du dépôt de garantie, à titre de dommages et intérêts liquidés.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

2018-06-553

GUIDE D'INTERVENTION EN MATIÈRE DE DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser l'utilisation et la diffusion du Guide d'intervention en matière de diffusion en arts de la scène pour les

événements, les salles et les festivals, par la Ville et les organismes.

2018-06-554

AUTORISATION - INSTALLATION - MINI CINÉMA MOBILE - PARALOEIL

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'autoriser Paraloeil à installer son mini cinéma mobile, La boîte bleue, sur le site des grands spectacles au parc Beauséjour pendant la Fête nationale jusqu'à la Fête du Canada, inclusivement.

2018-06-555

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI - TENUE DE LA 36^E ÉDITION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Carrousel international du film de Rimouski, afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de la 36^e édition du Carrousel, du 30 septembre au 7 octobre 2018;
- d'accorder une contribution non-monnaire de 6 908 \$ en prêt de matériel pour l'événement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-06-556

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET SOCIÉTÉ DES LOISIRS DU BIC - COMPÉTITION ÉQUESTRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et la Société des loisirs du Bic, afin d'établir les modalités d'une collaboration pour une compétition équestre qui se tiendra au Pavillon multifonctionnel du Bic et les terrains adjacents, les 13, 14 et 15 juillet 2018;
- d'autoriser le versement d'une subvention de 1 500 \$ en soutien à la réalisation de l'événement et une contribution non monétaire de 1 500 \$ en services et équipements;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville de Rimouski.

2018-06-557

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET CARROUSEL INTERNATIONAL DU FILM DE RIMOUSKI - 2E ÉDITION DU CINÉ-PARC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Carrousel international du film de Rimouski, afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue de la 2^e édition du Ciné-Parc du Carrousel les 21 et 22 juin, 10 et 11 août, 14 et 15 septembre 2018 dans le stationnement du Colisée Financière Sun Life;
- d'accorder une contribution non monétaire de 6 360 \$ en prêt de matériel pour l'événement;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-06-558

PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET CLUB VÉLO PLEIN AIR - COMPÉTITION DE VÉLO DE MONTAGNE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Club Vélo Plein Air, afin d'établir les modalités d'une collaboration pour la tenue d'une compétition de vélo de montagne dans les sentiers du parc Beauséjour, le 16 septembre 2018;
- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

2018-06-559

SUBVENTION 2018 - ÉCOLE DE MUSIQUE DU BAS-SAINT-LAURENT

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité d'accorder à l'École de musique du Bas-Saint-Laurent une subvention de fonctionnement, au montant de 15 000 \$, pour l'année 2018.

2018-06-560

SUBVENTION 2018 - SOCIÉTÉ RIMOUSKOISE DU PATRIMOINE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accorder à la Société rimouskoise du patrimoine une subvention, au montant de 10 500 \$, afin de répondre aux exigences

du ministère de la Culture et des Communications pour l'obtention d'une subvention pour les institutions muséales québécoises.

2018-06-561

SUBVENTION 2018 - SALON DU LIVRE DE RIMOUSKI

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'accorder au Salon du livre de Rimouski une subvention, au montant de 8 000 \$, afin de soutenir les activités de l'organisme, pour l'année 2018.

2018-06-562

PRÊT DE BARRIÈRES DE SÉCURITÉ - VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS - FÊTE DU BOIS FLOTTÉ

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le prêt gratuit à la Ville de Sainte-Anne-des-Monts de 60 barrières de sécurité dans le cadre de la Fête du bois flotté, qui se tiendra du 31 juillet au 7 août 2018, les frais de transport, de manutention et de réparation, le cas échéant, étant à la charge de ladite ville.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2018-06-563

LETTRE D'ENTENTE - SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU - HORAIRE DE TRAVAIL

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de la lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN) portant sur la poursuite de l'horaire de travail modifié;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite lettre d'entente, pour et au nom de la Ville.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

2018-06-564

CONVENTION - PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C. ET VILLE DE RIMOUSKI - CENTRE D'OPÉRATION D'URGENCE ALTERNATIF

CONSIDÉRANT QUE Suncor exploite un terminal pétrolier sur le territoire de la Ville et que le centre d'opération d'urgence du terminal est situé dans les bureaux administratifs dudit terminal sis au 9, rue Lebrun, à Rimouski;

CONSIDÉRANT QU'en cas d'incident ou d'urgence, le Centre d'opération d'urgence du terminal pourrait ne pas être accessible ou que son utilisation pourrait représenter un danger pour la santé ou la sécurité de ses occupants;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la continuité du service du Centre d'opération d'urgence dans l'éventualité où celui-ci ne pourrait être accessible ou utilisé en cas d'incident ou d'urgence, Suncor demande à la Ville de lui prêter un local comme centre d'opération d'urgence alternatif;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- que la Ville prête à Produits Suncor Énergie un local situé à l'aéroport s'il advenait une urgence aux installations sis au 9, rue Lebrun, et ce, selon les modalités précisées dans le document Convention relative au centre d'opération d'urgence alternatif;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville.

DOSSIER(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

2018-06-565

SERVICE DE LOCATION DE DEUX STATIONS MÉTÉO INTELLIGENTES ET DE GESTION DE DONNÉES OPÉRATIONNELLES - CAMPBELL SCIENTIFIC CANADA - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2017-10-906

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité de modifier la résolution 2017-10-906 adoptée le 2 octobre 2017, afin de remplacer la période de l'entente intervenue avec l'entreprise Campbell Scientific Canada pour le service de location de deux stations météo intelligentes et de gestion de données opérationnelles initialement prévue d'octobre 2017 au 31 octobre 2019, et la reporter du 1^{er} février 2018 au 31 janvier 2020.

2018-06-566

APPROBATION - AJOUT AU CONTRAT - TRAVAUX DE RÉPARATION DE BRIS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT - 164019 CANADA INC. (DÉNEIGEMENT N.C.)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité d'autoriser l'ajout au contrat de travaux de réparation de bris d'aqueduc et d'égout de la compagnie 164019 Canada inc. (Déneigement N.C.), d'un montant de 16 708,04 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 2017 au 31 mai 2018.

2018-06-567

REJET DE SOUMISSION - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE NEUVE CABINE SIMPLE, BOÎTE DE 8 PIEDS, CAPACITÉ DE REMORQUAGE DE 7 000 LBS MINIMUM

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une camionnette neuve, cabine simple, boîte de 8 pieds d'une capacité de remorquage de 7 000 lbs minimum, cahier des charges 2018-23, ouverte le 22 mai 2018.

2018-06-568

REJET DE SOUMISSION - ACHAT D'UNE ROULOTTE/CONTENEUR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Rodrigue Joncas et résolu à l'unanimité de rejeter la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une roulotte-conteneur - Service des travaux publics, cahier des charges 2018-24, ouverte le 4 juin 2018, pour cause de non-conformité administrative.

2018-06-569

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE DE RUES - LOT « A » - ANICET PROULX INC.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement du contrat pour le déneigement et déglacage de rues - lot « A », pour une année additionnelle, soit du 15 octobre 2018 au 15 mai 2019, auprès de la firme Anicet Proulx inc., aux mêmes conditions que celles prévues au cahier des charges 2017-23, selon le prix de 8 670 \$ le kilomètre, pour un contrat d'un montant approximatif de 169 065 \$, taxes en sus.

DOSSIER(S) DU SERVICE URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

2018-06-570

VENTE DE TERRAIN - LOT 4 523 446 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME NAOMIE FORTIN ET MONSIEUR MARTIN JEAN

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'autoriser la vente à madame Naomie Fortin et monsieur Martin Jean du lot 4 523 446 du cadastre du Québec, pour le prix de 62 611,86 \$, incluant un montant de 14 902,06 \$ à titre de paiement des infrastructures municipales, et ce, conformément à la promesse d'achat signée par madame Fortin et monsieur Jean, le 25 mai 2018;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer l'acte de vente à intervenir, pour et au nom de la Ville.

2018-06-571

VENTE DE TERRAIN - LOT 5 793 994 DU CADASTRE DU QUÉBEC - MADAME NANCY DUMONT ET MONSIEUR STEVE DUFOUR - ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-09-819

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'abroger la résolution 2017-09-819 adoptée le 5 septembre 2017, relativement à la vente à madame Nancy Dumont et monsieur Steve Dufour du lot 5 793 994 du cadastre du Québec et d'autoriser la conservation du dépôt de garantie, à titre de dommages et intérêts liquidés.

2018-06-572

DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT SIS AU 531-A, RUE SAINT-GERMAIN - CANTINE LAVOIE ET DESJARDINS INC.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski a adopté le Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yvan Lavoie a soumis à la Ville une demande de certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment sis au 531-A, rue Saint-Germain, actuellement érigé sur une partie du lot 2 968 255 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le requérant a respecté les dispositions du Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a respecté les dispositions du Règlement 876-2015 sur la démolition des bâtiments relatives à la publicisation du projet de démolition;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a eu aucune opposition à la démolition projetée du bâtiment;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser la démolition du bâtiment sis au 531A, rue Saint-Germain, érigé sur une partie du lot 2 968 255 du cadastre du Québec, le ou au plus tard, le 19 octobre 2018.

RÈGLEMENT(S)

DÉPÔT DE PROJET(S) DE RÈGLEMENT

PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 706-2012 AUTORISANT DES TRAVAUX DE SÉPARATION SERVICES D'ÉGOUTS ET D'EXTENSION DES SERVICES D'AQUEDUC, DE VOIRIE ET D'ÉLECTRICITÉ DANS LA RUE SAINT-LAURENT OUEST - EMPRUNT DE 1 200 000 \$

Monsieur Dave Dumas, conseiller, dépose un projet de règlement abrogeant le

Règlement 706-2012 autorisant des travaux de séparation des services d'égouts et d'extension des services d'aqueduc, de voirie et d'électricité dans la rue Saint-Laurent Ouest et un emprunt de 1 200 000 \$ expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

AVIS DE PRÉSENTATION

29-06-2018

PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT 706-2012 AUTORISANT DES TRAVAUX DE SÉPARATION SERVICES D'ÉGOUTS ET D'EXTENSION DES SERVICES D'AQUEDUC, DE VOIRIE ET D'ÉLECTRICITÉ DANS LA RUE SAINT-LAURENT OUEST - EMPRUNT DE 1 200 000 \$

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par le conseiller Dave Dumas qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement abrogeant le Règlement 706-2012 autorisant des travaux de séparation des services d'égouts et d'extension des services d'aqueduc, de voirie et d'électricité dans la rue Saint-Laurent Ouest et un emprunt de 1 200 000 \$.

ADOPTION DE RÈGLEMENT(S)

1076-2018

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1047-2017 CONCERNANT L'EXPLOITATION DE L'AÉRODROME DE RIMOUSKI

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter, avec des modifications quant au prix du carburant, le Règlement 1076-2018 modifiant le Règlement 1047-2017 concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Déclaration de la greffière

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet et la portée du règlement.

1077-2018

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 606-2011 ET SES MODIFICATIONS SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

Les dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c. C-19) ayant été respectées, il est proposé par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'adopter le Règlement 1077-2018 modifiant le Règlement 606-2011 et ses modifications sur la tarification des biens et services.

Copie dudit règlement est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

Déclaration de la greffière

La greffière mentionne, séance tenante, l'objet et la portée du règlement.

AFFAIRES NOUVELLES

2018-06-573

DIFFUSION - RAPPORT DU MAIRE - FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Marc Parent a préparé pour diffusion un rapport sur les faits saillants du rapport financier 2017 de la Ville de Rimouski;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité de diffuser ledit rapport du maire sur le site web et dans le journal L'Avantage conformément aux dispositions de l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes.

2018-06-574

CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL - MONSIEUR ALAIN ROCHETTE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Grégory Thorez et résolu à l'unanimité d'offrir les condoléances du conseil municipal à monsieur Alain Rochette, pompier à temps partiel ainsi qu'aux membres de sa famille, suite au décès de sa mère, madame Laurence Rochette (née Allard).

2018-06-575

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE RIMOUSKI - APPROBATION DES RECOMMANDATIONS - RÉUNION DU 12 JUIN 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité d'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Rimouski, tenue le 12 juin 2018.

2018-06-576

COUR MUNICIPALE - PERCEPTION DES AMENDES - ACTE DE CAUTIONNEMENT HYPOTHÉCAIRE

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9061-5832 Québec inc. a été déclarée coupable d'infractions à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de garantir le paiement des amendes dues par un acte de cautionnement hypothécaire sur le lot 3 967 382 du cadastre du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Dave Dumas, appuyé par le conseiller Sébastien Bolduc et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes de l'acte de cautionnement hypothécaire à intervenir sur le lot 3 967 382 du cadastre du Québec;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer cet acte de cautionnement et tout document afférent, pour et au nom de la Ville.

2018-06-577

ADDENDA - PROTOCOLE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET TERRASSES URBAINES RIMOUSKI INC.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Virginie Proulx, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes d'un addenda au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Rimouski et Terrasses urbaines Rimouski inc., le 11 avril 2018, et ce, afin d'inclure les noms des commerces pouvant obtenir un permis de vente d'alcool;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville.

2018-06-578

SOUSSIONS 2018 - SERVICES PROFESSIONNELS (ARCHITECTES) - RÉALISATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE (PFT) - NOUVEAU CENTRE MULTISPORT - CONSORTIUM GOULET ET LABEL - PROULX ET SAVARD

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Jennifer Murray et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour les services professionnels (architectes) pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique (PFT) du nouveau centre multisport, ouvertes le 30 mai 2018, à l'exception de celle de l'architecte Duquette et d'autoriser l'octroi de ce contrat au Consortium Goulet et Label - Proulx et Savard ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction des critères établis au devis 2018-19, pour le prix de 61 799,06 \$, taxes incluses, suivant les modalités de son offre en date du 29 mai 2018, à être défrayé à même l'excédent de fonctionnement affecté aux infrastructures sportives.

2018-06-579

SOUSSIONS 2018 - RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - ANNÉE 2018 - LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Karol Francis, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'accepter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres public pour le projet de réhabilitation du réseau routier local - année 2018, ouvertes le 16 mai 2018, et d'autoriser l'octroi de ce contrat, selon les termes et conditions spécifiés au devis 2018-14, à Les Excavations Léon Chouinard et fils ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour un contrat d'un montant de 1 624 444,91 \$, taxes incluses, à être défrayé à même le règlement d'emprunt 1072-2018.

2018-06-580

ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET 129001 CANADA INC. - GESTION DE STATIONNEMENT - LOT 5 723 180 DU CADASTRE DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Grégory Thorez, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité :

- d'accepter les termes du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et 129001 Canada inc. (Les Halles Saint-Germain) pour l'établissement d'une collaboration visant le contrôle des espaces de stationnement situés sur le lot 5 723 180 du cadastre du Québec;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer ledit protocole, pour et au nom de la Ville.

DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-2002 SUR LE STATIONNEMENT

Madame Jennifer Murray, conseillère, dépose un projet de règlement modifiant le Règlement 52-2002 sur le stationnement expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

30-06-2018

AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 52-2002 SUR LE STATIONNEMENT

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Jennifer Murray qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera proposé l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement 52-2002 sur le stationnement.

2018-06-581

AUTORISATION - FERMETURE DE RUE - DÉFI VÉLO PLEIN AIR 2018

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Sébastien Bolduc, appuyé par la conseillère Virginie Proulx et résolu à l'unanimité d'autoriser la fermeture de l'avenue de la Cathédrale entre la rue Duchesne et la 1^{ère} Rue, le 8 juillet 2018, de 15 h à 16 h 30, dans le cadre du Défi Vélo Plein Air 2018.

2018-06-582

NOMINATION - POSTE D'ADJOINT EXÉCUTIF À LA MAIRIE - ANDRÉE-ANNE RIOUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jacques Lévesque, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité de nommer madame Andrée-Anne Rioux à titre d'adjointe exécutive à la Mairie, selon le salaire et les conditions prévus à l'annexe préparée par le Service des ressources humaines, en date du 6 juin 2018, la nomination de madame Rioux étant effective à une date à être déterminée par le directeur général.

2018-06-583

CONVENTION - LOCATION - PORTIONS DES LOTS 4 840 950 ET 3 182 405 DU CADASTRE DU QUÉBEC - LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Karol Francis et résolu à l'unanimité :

- d'entériner et accepter les termes du bail intervenu entre Les Excavations Léon Chouinard et fils Ltée et la Ville de Rimouski pour la location d'une portion de terrain situé au sud de l'aéroport de Rimouski;

- d'autoriser le maire et la greffière à signer les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville.

DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE COMMERCE ITINÉRANT, LA SOLLICITATION ET LE COLPORTAGE

Madame Virginie Proulx, conseillère, dépose un projet de règlement sur le commerce itinérant, la sollicitation et le colportage expliquant brièvement l'objet et la portée dudit règlement.

31-06-2018

AVIS DE PRÉSENTATION - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LE COMMERCE ITINÉRANT, LA SOLLICITATION ET LE COLPORTAGE

AVIS DE PRÉSENTATION est donné par la conseillère Virginie Proulx qu'à une séance ultérieure de ce conseil, il sera adopté un règlement sur le commerce itinérant, la sollicitation et le colportage.

DÉPÔT DE DOCUMENT(S)

RAPPORT DES DÉBOURSÉS PAR OBJET - BORDEREAU NUMÉRO 10

Dépôt par le directeur des ressources financières et trésorier du rapport des dépenses par objet pour la période se terminant le 5 juin 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire, assisté du directeur général et du directeur des Ressources financières et trésorier, répond aux questions qui lui sont adressées par certains citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 21 h 12.

Marc Parent, maire

Monique Sénéchal, greffière de la Ville

RÈGLEMENT 1076-2018

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 1047-2017 CON-
CERNANT L'EXPLOITATION DE
L'AÉRODROME DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 4 décembre 2017, le Règlement 1047-2017 concernant l'exploitation de l'aérodrome de Rimouski;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de le modifier pour permettre la vente de carburant;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation 27-06-2018 du présent règlement a dûment été donné le 4 juin 2018;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Interprétation

1. L'article 1 du Règlement 1047-2017 est modifié par l'insertion après la définition « *commercial* » de la définition suivante : « « *place d'affaire* » : lieu situé dans la zone aéroportuaire de l'aérogare et faisant l'objet d'un bail d'une durée minimale de douze (12) mois. »

2. L'article 13 du Règlement 1047-2017 est remplacé par le suivant :

« Tout propriétaire ou utilisateur d'un aéronef peut utiliser les services d'approvisionnement en carburant disponible à l'aérodrome.

Vente de
carburant et
interdiction
d'approvision-
nement

Il est interdit à tout propriétaire ou utilisateur d'un aéronef d'approvisionner en carburant ledit appareil à l'intérieur d'un hangar de l'aérodrome.

Le prix de vente du carburant (100LL et Jet A1 « AIA ») est fixé selon le prix moyen de l'inventaire de carburant contenu dans les réservoirs plus une marge de 0,20 \$/litre pour le 100LL et de 0,675 \$/litre pour le Jet A1 « AIA ». »

3. L'article 17 du Règlement 1047-2017 est modifié en remplaçant « des articles 13 et 14 » par « du deuxième alinéa de l'article 13 et de l'article 14 ».

Entrée en vigueur

4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 18 juin 2018

(S) Marc Parent
Maire

COPIE CONFORME

(S) Monique Sénéchal
Greffière

Greffière ou
Assistant-greffier

RÈGLEMENT 1077-2018

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 606-2011 ET SES MODIFICATIONS SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski peut imposer un tarif sur les biens et services qu'elle fournit sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté, le 20 juin 2011, le règlement 606-2011 établissant de tels tarifs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski prendra en charge de façon temporaire les opérations du Centre de services animaliers de Rimouski à compter du 1^{er} juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été déposé le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'avis de présentation 28-06-2018 du présent règlement a dûment été donné le 4 juin 2018.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le tableau de l'article 1.12 « Tarifs du Centre de services animaliers de Rimouski » est ajouté au règlement 606-2011 :

1.12 TARIFS DU CENTRE DE SERVICES ANIMALIERS DE RIMOUSKI

	Adoption	Cession
Chat		
Stérilisé ¹	40 \$	20 \$
Non stérilisé	20 \$	40 \$
Portée (moins de 6 mois)		60 \$
Chien		
Vacciné ²	100 \$	50 \$
Non vacciné	60 \$	70 \$
8 ans et plus	50 \$	
Portée (moins de 6 mois)		70 \$
Autres animaux domestique	10 \$	10 \$
Récupération d'un animal³	Frais de garde de 10 \$ par jour	
Location de cage/trappe	Dépôt de 50 \$ (remboursable)	

¹Sur présentation d'une preuve de stérilisation.

²Sur présentation d'une preuve de vaccination (parvovirus).

³Animal capturé en situation d'errance ou pris en charge en situation d'urgence.

Entrée en vigueur

2. Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

Adopté le 18 juin 2018

(S) Marc Parent
Maire

COPIE CONFORME

(S) Monique Sénéchal
Greffière

Greffière ou
Assistante greffière